

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2009

Le vingt sept mars deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

Présents : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Jean-Michel Derbois Hervé Sené, Gérard Pinon Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 10

Secrétaire de séance : Isabelle Crespel

Date de convocation : 20 mars 2009

| |
|--|
| OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 – BUDGET COMMUNE |
|--|

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2008 présenté par Monsieur Hervé CHAUVET, trésorier de la Commune.

| |
|---|
| OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET COMMUNE |
|---|

Après avoir pris connaissance des écritures comptables et de toutes les pièces se rapportant à la comptabilité de l'exercice 2008, le compte administratif, présenté par Madame le Maire, a été adopté à l'unanimité des membres présents, étant noté ici que Madame Meersschaut a quitté la salle au moment du vote et que l'assemblée a été alors placée sous la présidence de Monsieur Hervé Sené pour délibérer.

Le compte administratif 2008 a donc été arrêté pour les montants suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 312 204,52 €
- Recettes : 561 301,81 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 334 045,71 €
- Recettes : 253 141,41 €

D'où les résultats de clôture de l'exercice 2008 suivants :

| | | |
|-------------------------|-----------------|---------------------|
| FONCTIONNEMENT : | Excédent | 249 097,29 € |
| INVESTISSEMENT : | Déficit | 80 904,30 € |

OBJET : BUDGET COMMUNE – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de Madame le Maire,
Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2008 lors de la même séance,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008,
Constatant que le compte administratif présente :

| | |
|--|--------------|
| - un excédent cumulé de fonctionnement de | 249 097,29 € |
| - un déficit cumulé d'investissement de | 80 904,30 € |
| - un solde négatif de restes à réaliser de | 35 000,00 € |

décide à l'unanimité de ses membres présents d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit :

*affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 133 192 €.

* affectation complémentaire au 1068 pour un montant de 115 905 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET COMMUNE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2009 de la Commune qui s'équilibre pour les montants suivants :

| | |
|-------------------------------|-----------|
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT : | 474 908 € |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT : | 255 449 € |

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2008 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir pris connaissance des écritures comptables et de toutes les pièces se rapportant à la comptabilité de l'exercice 2008, le compte administratif du budget assainissement, présenté par Madame le Maire, a été adopté à l'unanimité des membres présents, étant noté ici que Madame Meersschaut a quitté la salle au moment du vote et que l'assemblée a été alors placée sous la présidence de Monsieur Hervé Sené pour délibérer.

Le compte administratif 2008 du budget Assainissement a donc été arrêté pour les montants suivants :

SECTION D'EXPLOITATION :

| | |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 10 304,55€ |
| - Recettes : | 12 705,54 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT :

| | |
|--------------|-------------|
| - Dépenses : | 33 361,76 € |
| - Recettes : | 50 260,06 € |

D'où les résultats de clôture de l'exercice 2008 suivants :

| | | |
|------------------|----------|-------------|
| EXPLOITATION : | Excédent | 2 400,99 € |
| INVESTISSEMENT : | Excédent | 16 898,30 € |

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2008 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2008 du budget assainissement présenté par Monsieur Hervé CHAUVET, trésorier de la Commune.

OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008

Le Conseil Municipal,
Réuni sous la présidence de Madame le Maire,
Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2008 du budget Assainissement lors de la même séance,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation du budget Assainissement de l'exercice 2008,

Constatant que le compte administratif 2008 du budget Assainissement présente :

- | | |
|--|-------------|
| - un excédent cumulé d'exploitation de | 2 400,99 € |
| - un excédent cumulé d'investissement de | 16 898,30 € |

décide à l'unanimité de ses membres présents d'affecter le résultat excédentaire d'exploitation comme suit :

* affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) pour 2 400 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2009 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal vote le budget primitif 2009 du budget assainissement qui s'équilibre pour les montants suivants :

- | | |
|-------------------------------|----------|
| - SECTION DE FONCTIONNEMENT : | 33 459 € |
| - SECTION D'INVESTISSEMENT : | 25 489 € |

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour couvrir des dépenses de fonctionnement du budget CCAS, la Commune de Souvigny en Sologne devra verser une subvention de fonctionnement d'un montant de **3 244 Euros**.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 244 €uros au CCAS de Souvigny en Sologne.*

OBJET : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU SIEAPL

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour couvrir des dépenses de fonctionnement dans le budget du SIEAPL, dépenses engendrées par la construction de l'Espace Culturel Eugène Labiche, la Commune de Souvigny en Sologne devra verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 589 €uros.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :
** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 589 €uros au Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement du Pays de Lamotte-Beuvron.*

OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Commission sécurité : Différents panneaux de signalisation ont été commandés pour le village et ses abords. Il est également prévu de faire repeindre les passages piétons et d'en créer des nouveaux.

Espace E. Labiche : Des devis pour un écran et un vidéoprojecteur ont été demandés. Les prix varient de 14 000 à 21 000 € HT hors installation.

Terrain de tennis : Lors de l'Assemblée Générale du Foyer Rural, la responsable du Club de Tennis, Cécile Babin a demandé quand le revêtement du terrain du mur d'entraînement serait refait. Pour l'instant aucune date n'a été arrêté puisqu'il est prévu de le faire en même temps que d'autres travaux d'enrobé ou goudron.

Chemin des sentes : Le chemin a été remanié, il va se tasser et les cailloux vont s'enfoncer dans le sol dans les semaines qui viennent. Si ce n'était pas le cas, il est prévu de louer un rouleau pour tasser le sol.

Eglise : Les entreprises « toitures chaonnaises », « Riglet-Foltier » et « Camus » ont envoyé des devis pour la révision de la toiture de l'église. L'entreprise « Les toitures chaonnaises » est retenue et sera contactée très prochainement pour effectuer les travaux.

Le syndicat du collège : Il ne sera pas dissout avant la fin du remboursement de l'emprunt.

L'arboretum : Les panneaux ont été installés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à Souvigny en Sologne, le 7 avril 2009
Le Maire,
Chantal Meersschaut